



Numéro de Révision: 003.0

Date de sortie: 02/25/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LePage 2 in 1 Seal and Bond Interior(Formerly LePage UltraSeal Adhesive & Sealant All Purpose)	Numéro IDH:	1733514
Type de produit/utilisation recommandée:	Mastic d'étanchéité		
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact: Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887(appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887(appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com		
Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3			

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

ATTENTION:	H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. H373 - RISQUE PRESUME D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.
-------------------	--

CLASSE DE RISQUE

CATEGORIE DE RISQUE

IRRITATION DES YEUX	2A
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	2

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:

P260 - Ne pas respirer les poussières.
 P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.
 P280 - Porter un appareil de protection des yeux et le visage.

Intervention:

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

Numéro IDH: 1733514

Nom du produit: LePage 2 in 1 Seal and Bond Interior(Formerly LePage UltraSeal Adhesive & Sealant All Purpose)

Stockage:
Élimination:

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
Non prescrit
P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Calcaire	1317-65-3	10 - 30
Éthylène glycol	107-21-1	1 - 5
Titanium dioxide < 1% particles with diameter $\leq 10 \mu\text{m}$	13463-67-7	1 - 5
Palygorskite ($[\text{Mg}(\text{Al}_{0.5-1}\text{Fe}_{0-0.5})\text{Si}_4(\text{OH})\text{O}_{10}\cdot 4\text{H}_2\text{O}]$)	12174-11-7	0.1 - 1
Quartz (SiO_2)	14808-60-7	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Contact avec la peau:	Laver immédiatement la zone affectée avec une eau savonneuse. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec les yeux:	S'il y a contact avec les yeux, les rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes et obtenir une aide médicale immédiate.
Ingestion:	Rincer la cavité buccale. Ne pas boire ni vomir. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. En cas de troubles persistants, consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	L'eau pourra ne pas convenir comme moyen d'extinction, mais pourra aider à garder les contenants adjacents, frais.

Feu inhabituel ou risques d'explosion:

Ce produit est un mélange aqueux qui ne brûlera pas. S'il s'évapore au point d'assèchement, le résidu solide présente un risque léger d'incendie.

Produit ou gaz issus de la combustion:

À la décomposition, ce produit émet de l'oxyde de carbone, du bioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire. Oxydes d'azote.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:

Bien aérer la zone. Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage:

Absorber le déversement avec une matière inerte. Pelleter la matière dans un contenant approprié pour l'élimination. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé ou répété de cette matière avec la peau. Assurer une ventilation adéquate. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Tenir hors de portée des enfants.

Stockage:

Protéger du gel.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Calcaire	10 mg/m3 TWA particules inhalables 3 mg/m3 TWA particules alvéolaires 10 mg/m3 TWA poussière totales	5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales 15 mg/m3 TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
Éthylène glycol	25 ppm TWA Fraction vapeur 50 ppm STEL Fraction vapeur 10 mg/m3 STEL Aérosol, inhalable.	Rien	Rien	Rien
Titanium dioxide < 1% particles with diameter ≤ 10 µm	0.2 mg/m3 TWA Particules nanométriques respirables 2.5 mg/m3 TWA Particules fines respirables	15 mg/m3 PEL poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales 15 mg/m3 TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
Palygorskite ([Mg(Al _{0.5} -1Fe ₀ -0.5)]Si ₄ (OH)O ₁₀ .4H ₂ O)	1 FIBERS/CM3 TWA Fibre 0.2 FIBERS/CM3 TWA Fibre	Rien	Rien	Rien
Quartz (SiO ₂)	0.025 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	0.05 mg/m3 TWA (Poussière alvéolaire) (Poussière alvéolaire) 0.025 mg/m3 OSHA_ACT (Poussière alvéolaire) 0.05 mg/m3 PEL Poussière alvéolaire 2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m3 TWA Respirable.	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

Assurer une ventilation locale et générale d'échappement afin d'éliminer et d'empêcher efficacement l'accumulation de vapeurs ou de buées générées lors de la manutention de ce produit.

Protection respiratoire:

Si la ventilation est insuffisante pour empêcher efficacement l'accumulation d'aérosols, de buées ou de vapeurs, une protection respiratoire NIOSH/MSHA appropriée doit être fournie.

Protection des yeux:

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.

Protection de la peau:

Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Solide
Couleur:	Blanc
Odeur:	Acétate
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	6.5 - 7.5
Pression de vapeur:	17.5 mbar (20 °C (68°F)) pas de méthode / méthode inconnue
Point / zone d'ébullition:	> 100 °C (> 212°F)
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Densité/Densité relative::	1.3
Densité de vapeur relative:	Plus lourd que l'air, (Air = 1)
Point d'éclair:	Ce produit n'entretient pas la combustion (ASTM D4206).
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	0.3 (Butylacétate = 1)
Solubilité:	Soluble
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	1.14 %; 142 g/l (en poids, calculées en utilisant la méthode de CARB; g / L moins d'eau, moins exemptions calculées en utilisant la méthode de SCAQMD)
Viscosité dynamique:	360,000 - 520,000 cp
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	À la décomposition, ce produit émet de l'oxyde de carbone, du bioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire. Oxydes d'azote.
Produits incompatibles:	Ce produit peut réagir avec des acides puissants, des bases et des agents oxydants.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables:	Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion
-------------------------------	-----------------------------------

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	L'abrasion de la matière durcie, par ponçage ou meulage par exemple, peut dégager des particules respirables de quartz de silice, un risque de cancer par inhalation. L'utilisation normale du produit ne cause pas un tel dégagement. Peut irriter les voies respiratoires.
Contact avec la peau:	Peut irriter la peau.
Contact avec les yeux:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion:	Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Calcaire	Rien
Éthylène glycol	Oral LD50 (Rat) = 5.89 g/kg Oral LD50 (Souris) = 14.6 g/kg Dermal LD50 (Lapin) = 9,530 mg/kg
Titanium dioxide < 1% particles with diameter ≤ 10 µm	Rien
Palygorskite ([Mg(Al _{0.5} -1Fe _{0.5})]Si ₄ (OH)O ₁₀ .4H ₂ O)	Rien
Quartz (SiO ₂)	Rien

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Calcaire	Poussières nuisibles		
Éthylène glycol	Irritant		Sang Moelle osseuse Système nerveux central Développemental Yeux Reins Foie Métabolique
Titanium dioxide < 1% particles with diameter ≤ 10 µm			
Palygorskite ([Mg(Al _{0.5} -1Fe _{0.5})]Si ₄ (OH)O ₁₀ .4H ₂ O)			
Quartz (SiO ₂)			Système immunitaire Poumon Quelques éléments de preuve de cancérogénicité

Substances dangereuses	NTP cancérogène	IARC cancérogène	OSHA cancérogène (Spécifiquement réglementé)
Calcaire	Non	Non	Non
Éthylène glycol	Non	Non	Non
Titanium dioxide < 1% particles with diameter ≤ 10 µm	Non	Groupe 2B	Non
Palygorskite ([Mg(Al _{0.5} -1Fe _{0.5})]Si ₄ (OH)O ₁₀ .4H ₂ O)	Anticipation raisonnable d'être carcinogène humain	Groupe 2B	Non
Quartz (SiO ₂)	Connu pour être cancérogène pour l'homme.	Groupe 1	Oui

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES:	Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.
----------------------	--

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b):	Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).
----------------------------------	--

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections : 2, 3, 8, 11

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 02/25/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.